

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANCY - 5402 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 27/06/2025 - 4565 - 2017 B 00232 - 828 008 102 - 3A2MSDC



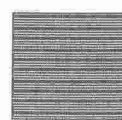
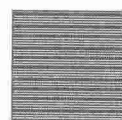
Pour copie certifiée conforme
La Présidente
Carole Mertz

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2024

Edition avril 2025

3A2MSDC – 6 Route de l'Aviation 54600 VILLERS LES NANCY

Bilan et Compte de résultat



Bilan Simplifié

3A2MSDC

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 26/04/25
Devise d'édition EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	156 364		156 364	156 364
ACTIF IMMOBILISÉ	156 364		156 364	156 364

Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	15 383		15 383	7 377
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	15 383		15 383	7 377

TOTAL GÉNÉRAL	171 747		171 747	163 741
----------------------	----------------	--	----------------	----------------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	8 000	8 000
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves réglementées		
Autres réserves	21 954	33
Report à nouveau	(45 040)	(101 440)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	156 679	215 361
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	291	267
CAPITAUX PROPRES	142 884	123 221

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
---	--	--

Emprunts et dettes assimilées	27 912	39 465
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	951	1 055
Comptes courants d'associés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
DETTES	28 863	40 520

TOTAL GÉNÉRAL	171 747	163 741
----------------------	----------------	----------------

Compte de Résultat Simplifié

3A2MSDC

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 26/04/25
Devise d'édition EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			1
PRODUIT D'EXPLOITATION			1

Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements			
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			
Autres charges externes		941	3 427
Impôts, taxes et versements assimilés			
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges			1
CHARGES D'EXPLOITATION		941	3 428

RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(941)	(3 427)
--------------------------------	--	--------------	----------------

Produits financiers	159 399	220 402
Produits exceptionnels		
Charges financières	804	537
Charges exceptionnelles	24	21
Impôts sur les bénéfices	951	1 055

BÉNÉFICE OU PERTE	156 679	215 361
--------------------------	----------------	----------------

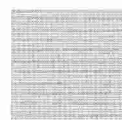
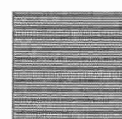
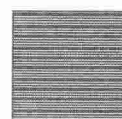
RÉSULTAT FISCAL	Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles	951	
Réintégrations diverses	7 963	
Abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		159 253

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	6 340
---	--------------

Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	6 340
---	--------------

Annexe



ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 171.747 euros, et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0, les produits financiers de 159.399 euros et un bénéfice de 156.679 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le conflit déclenché du fait de l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 et la reprise du conflit israélo-palestinien en octobre 2023 n'ont pas eu de conséquences significatives directes sur les comptes 2024 de 3A2MSDC ni sur sa filiale ALAJI SAS.

Le secteur de la formation professionnelle a connu en 2024 un ralentissement notable des commandes de formation, influencé par la contrainte budgétaire des entreprises et des pouvoirs publics.

Cette situation a eu un impact sur le chiffre d'affaires de la filiale ALAJI SAS, en diminution sur l'exercice 2024.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage connaissent une forme de "stop & go" récurrente. Après plusieurs mois d'incertitudes, les réformes et les ajustements budgétaires nécessaires ont été une nouvelle fois suspendus par la censure du gouvernement votée le 4 décembre 2024 à l'Assemblée nationale, qui a eu pour conséquence de retarder les arbitrages budgétaires, notamment dans le cadre du projet de lois de finances pour 2025 (PLF) et du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS).

Le marché de la formation professionnelle est en pleine mutation, notamment influencé par des facteurs économiques (baisse attendue des financements publics), technologiques (digitalisation des formations, impact de l'IA), et sociétaux (en réponse aux enjeux des transitions). Ces bouleversements associés à une nouvelle hausse des salaires minima conventionnels vont impacter la rentabilité de la filiale ALAJI SAS en 2025.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement du CRC n° 2000-06, n° 2004-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice ne seront pas modifiées pour les exercices suivants

Evaluation des amortissements

(Code de Commerce Art. R 123-196 2°)

Catégorie	Mode	Durée
Frais sur titres de participation	Dérogatoire	5 ans

Evaluation des créances et des dettes

(Code de commerce Art.R123-196)

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

(Code de Commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 468€.

Effectif

3A2MSDC n'emploie pas de collaborateurs.

Immobilisations - Amortissements

3A2MSDC

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 26/04/25
Devise d'édition EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	156 364			156 364

TOTAL GÉNÉRAL	156 364			156 364
----------------------	----------------	--	--	----------------

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				

TOTAL GÉNÉRAL				
----------------------	--	--	--	--

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

3A2MSDC

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 26/04/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	267	24		291
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	267	24		291
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL GÉNÉRAL	267	24		291

État des Échéances des Créances et Dettes

3A2MSDC

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 26/04/25
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :			
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			

TOTAL GÉNÉRAL			
----------------------	--	--	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	260		260	
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	27 652	11 409	16 242	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices	951	951		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	28 863	12 360	16 503	
----------------------	---------------	---------------	---------------	--

Charges à Payer

3A2MSDC

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 26/04/25
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	260
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	(136)
Autres dettes	
TOTAL	125

Composition du Capital Social

3A2MSDC

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 26/04/25
Devise d'édition EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	8000	1
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	8000	1

Liste des Filiales et Participations

3A2MSDC

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 26/04/25
Devise d'édition EURO

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Réserves et RAN avant affecta ^o resultat	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Valeurs comptables titres détenus Brute	Valeurs comptables titres détenus Nette	Prêts & avances consentis par la société non remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par société au cours exercice
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONC. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)										
ALAJI SAS	290 415	970 879	22,66	156 055	156 055			13 167 918	835 075	159 253
2. participations (10 à 50% du capital détenu)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONC. LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPAT^o										
1. filiales non reprises en A:										
- françaises										
- étrangères										
2. participations non reprises en A:										
- françaises										
- étrangères										

3A2MSDC
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 Euros
Siège social : 6, route de l'aviation
54600 Villers-lès-Nancy
828.008.102 RCS Nancy

Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2025

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Extrait du Procès-verbal de délibération

Deuxième résolution – Affectation du résultat

Sur proposition du Président, l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, tenant compte de l'acompte sur dividendes versé aux associés suivant décision du Président en date du 4 juillet 2024, de la manière suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice : bénéfice de	156.678,82 €
- Distribution d'un acompte sur dividendes (04/07/2024)	(45.040,00) €
- Réserve ordinaire de	21.954,38 €

Affectation

- aux associés à titre de dividendes :	163.680,00 €	
- dont acompte versé aux associés le 4 juillet 2024	(45.040) €	
- le solde à la réserve ordinaire, soit	14.953,20 €	
	-----	-----
Totaux	133.593,20 €	133.593,20 €

Le dividende par action est ainsi fixé à 20,46 €.

Compte tenu de l'acompte versé en juillet 2024, le dividende restant dû s'élève à 14,83 € par action et sera mis en paiement à la diligence du Président au plus tard en septembre 2025.

L'assemblée générale prend acte :

- que le capital de la société est divisé en actions d'une seule catégorie,
- que le dividende versé aux associés personnes physiques domiciliées en France est soumis, au choix de l'associé : (i) soit au prélèvement forfaitaire unique de 30 % mis en place

par l'article 28 de la Loi de finances pour 2018, prélèvements sociaux compris,
(ii) soit, sur option expresse et irrévocable exercée dans la déclaration de revenus et après application de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts, au barème progressif de l'impôt sur le revenu, prélèvements sociaux en sus ;

- que s'agissant du dividende versé aux associés personnes physiques domiciliées en France, un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8 % est prélevé à la source à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu – sauf dispense compte-tenu du montant du revenu fiscal de référence de l'associé – et que les prélèvements sociaux, au taux actuel de 17,2 %, faisant également l'objet d'une retenue à la source, il en résulte une retenue totale de 30 % sur les dividendes versés aux personnes physiques ;

- qu'en conséquence, et sous réserve de l'application de la dispense de prélèvement du PFNL susvisée, seule une fraction de 70 % des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.

L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'au titre des trois exercices précédents, le montant global des dividendes distribués, le montant des revenus distribués éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts ainsi que celui des revenus distribués non éligibles à cette réfaction s'est élevé à :

Exercice clos le	Dividende global distribué aux titulaires d'actions de catégorie A	Revenus distribués aux titulaires d'actions éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Revenus distribués aux titulaires d'actions non éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
31.12.2021	151.200 €	151.200 €	0 €
31.12.2022	123.920 €	123.920 €	0 €
31.12.2023	193.440 €	193.440 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Le 6 juin 2025
La Présidente
Carole Mertz



3A2MSDC
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 Euros
Siège social : 6, route de l'aviation
54600 Villers-lès-Nancy
828.008.102 RCS Nancy

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

AFFECTATION DU RESULTAT

Deuxième résolution – Affectation du résultat

Sur proposition du Président, l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, tenant compte de l'acompte sur dividendes versé aux associés suivant décision du Président en date du 4 juillet 2024, de la manière suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice : bénéfice de	156.678,82 €
- Distribution d'un acompte sur dividendes (04/07/2024)	(45.040,00) €
- Réserve ordinaire de	21.954,38 €

Affectation

- aux associés à titre de dividendes :	163.680,00 €	
- dont acompte versé aux associés le 4 juillet 2024	(45.040) €	
- le solde à la réserve ordinaire, soit	14.953,20 €	
	-----	-----
Totaux	133.593,20 €	133.593,20 €

Le dividende par action est ainsi fixé à 20,46 €.

Compte tenu de l'acompte versé en juillet 2024, le dividende restant dû s'élève à 14,83 € par action et sera mis en paiement à la diligence du Président au plus tard en septembre 2025.

L'assemblée générale prend acte :

- que le capital de la société est divisé en actions d'une seule catégorie,
- que le dividende versé aux associés personnes physiques domiciliées en France est soumis, au choix de l'associé : (i) soit au prélèvement forfaitaire unique de 30 % mis en place par l'article 28 de la Loi de finances pour 2018, prélèvements sociaux compris, (ii) soit, sur option expresse et irrévocable exercée dans la déclaration de revenus et après application de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts, au barème progressif de l'impôt sur le revenu, prélèvements sociaux en sus ;

- que s'agissant du dividende versé aux associés personnes physiques domiciliées en France, un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8 % est prélevé à la source à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu – sauf dispense compte-tenu du montant du revenu fiscal de référence de l'associé – et que les prélèvements sociaux, au taux actuel de 17,2 %, faisant également l'objet d'une retenue à la source, il en résulte une retenue totale de 30 % sur les dividendes versés aux personnes physiques ;

- qu'en conséquence, et sous réserve de l'application de la dispense de prélèvement du PFNL susvisée, seule une fraction de 70 % des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.

L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'au titre des trois exercices précédents, le montant global des dividendes distribués, le montant des revenus distribués éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts ainsi que celui des revenus distribués non éligibles à cette réfaction s'est élevé à :

Exercice clos le	Dividende global distribué aux titulaires d'actions de catégorie A	Revenus distribués aux titulaires d'actions éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Revenus distribués aux titulaires d'actions non éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
31.12.2021	151.200 €	151.200 €	0 €
31.12.2022	123.920 €	123.920 €	0 €
31.12.2023	193.440 €	193.440 €	0 €

ADOPTION

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité par l'assemblée générale ordinaire des associés du 13 mai 2025.

Pour copie certifiée conforme,
La Présidente
Madame Carole MERTZ

